

alerte¹¹⁶

été 2011



PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

2 Editorial
Un nouveau capitaine pour tenir le cap
Denis Blondel

Assemblée générale 2011
Claire Delaloye Morgado

Passages
Marcellin Barthassat



3 Villages en danger
Suzanne Kathari
Laurent Nicole

4 « Réversibilité »
irréversible
Michel Brun

La révision du Plan directeur cantonal à l'examen public
Marcellin Barthassat



4 A la Bibliothèque de Genève, la Salle Ami Lullin serait-elle menacée?
Jean-François Empeyta



5 Quelques réflexions au sujet du Musée d'art et d'histoire – Bilan désabusé d'un Comité consultatif pour rien
Bernard Zumthor

6 Lectures
Visites
Jean-Pierre Lewerer

Les grands défis qui nous attendent

Lors de sa nomination officielle en tant que nouveau président de notre société, Robert Cramer a présenté les grandes lignes d'une gouvernance qui, aux buts toujours poursuivis (protection du patrimoine bâti et paysager, sensibilisation au patrimoine et information du public), doit ajouter à son programme de nouveaux objectifs induits par les mutations économiques, technologiques, juridiques auxquelles est de plus en plus fortement assujéti le champ patrimonial genevois.

Au moment où je prends la présidence de Patrimoine suisse Genève, je suis conscient du redoutable honneur qui m'est fait en me désignant à cette fonction. Membre du comité depuis 1985, j'ai vu successivement Denis Blondel, Patrick Malek-Asghar et Marcellin Barthassat, entourés du comité ou du bureau qu'ils présidaient, confrontés à des enjeux importants et finalement très comparables, même si, bien évidemment, ils se sont exprimés différemment à chaque période, en fonction de l'actualité. Sans en faire une liste exhaustive, il me semble que les questions suivantes devront en tout cas retenir notre attention, tout en sachant qu'elles s'inscrivent dans le prolongement de réflexions et d'actions déjà en cours.

Il y a tout d'abord ce qui relève de la bonne marche de la société. Sous la présidence de Marcellin Barthassat, la Société d'art public est devenue Patrimoine suisse Genève, accompagnant ainsi le *Heimatschutz* dans son changement de nom, peu avant la célébration du centenaire de la section genevoise, née en 1907. Il nous appartient de continuer à avoir de bonnes relations avec notre organisation faitière dont nous bénéficions de la représentativité sur le plan national. Dans le même temps, cela ne doit pas compromettre nos actions à Genève, ce qui implique certains particularismes qu'il faudra continuer à expliquer. S'agissant toujours de notre société, nous devons nous soucier d'avoir des comptes équilibrés et de développer le nombre de nos membres. Ce sont les conditions essentielles de notre capacité d'action et de l'écoute que nous revendiquons auprès de nos autorités. Sur ce point, un grand travail a été accompli par le comité sortant, notamment par notre trésorier, Michel Brun, et par un groupe de travail animé par Philippe Divorne et Jean-Philippe Koch concernant notre visibilité et l'image de notre société. Ces prochains mois, le comité devra décider des actions à engager, tant pour ce qui touche à l'acquisition de nouvelles ressources et à nos relations avec d'autres associations (comme l'« Association nature, énergie et patrimoine de Vessy ») qu'au recrutement de nouveaux membres. *Alerte* en rendra compte.

Il y a ensuite nos activités. Au centre de celles-ci, les activités qui relèvent de la découverte et de la connaissance du patrimoine: les visites, notre bulletin trimestriel *Alerte*, le site internet (www.patrimoinegeneve.ch, en cours de rénovation), de nouvelles publications, le travail d'édition, notamment celui de notre dernier livre, *XX^e. Un siècle d'architectures à Genève*. Nous souhaitons mettre peut-être encore en place un programme de conférences et un prix cantonal bisannuel autour de l'architecture et du patrimoine pour des restaurations ou des transformations exemplaires. Cela représente un engagement permanent de plusieurs membres du comité. Enfin, au cœur de notre action, ce qui relève au quotidien de la défense du patrimoine, ce



sont les interventions et actions de sauvegarde à l'occasion de projets de rénovation, incessable travail de fourmi réalisé par le groupe des interventions sous la conduite de Jean-François Empeyta et Rolf Pfaendler; sans oublier les dossiers plus importants comme celui qui concerne le Musée d'art et d'histoire, une priorité pour PsGe et pour lequel Cecilia Maurice et Bernard Zumthor ont accompli un travail considérable.

La défense du patrimoine, ce sont également les dossiers complexes que nous prenons en charge dans le cadre des procédures de classement et mises à l'inventaire; à cet égard, ces prochains mois seront importants, s'agissant notamment de notre demande attendue, auprès du DCTI, d'une mise à l'inventaire des 50 objets du patrimoine du XX^e siècle.

Au delà de ces interventions, il faudra collaborer étroitement avec les autorités pour édicter des « codes de bonnes pratiques » en matière d'intervention sur le bâti. Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables doivent s'accompagner de prescriptions claires sur ce qui est admissible, notamment s'agissant des fenêtres et des toitures. De même qu'il a été possible de trouver des solutions pour installer le chauffage central et les ascenseurs, de même faudra-t-il en trouver pour les nouvelles technologies. Je suis pour ma part convaincu que cela est possible dans le cadre de notre législation, actuellement remise en cause aussi bien au niveau national que cantonal par ceux qui la considèrent trop rigoureuse en matière de protection du patrimoine. Pour mener cette réflexion, nous pouvons compter sur l'important engagement de nos représentants dans

les commissions consultatives cantonales permettant d'être présent dans ces instances d'aide à la décision de l'Etat.

Enfin, alors que des quartiers entiers sont en voie d'édification, ce qui constituera le patrimoine de demain doit retenir notre attention. Il est à cet égard significatif que le prix Wakker soit de plus en plus fréquemment décerné à des interventions relevant de l'urbanisme. Nous devons donc y être particulièrement attentifs, au moment où Genève recommence à se construire, notamment à l'échelle régionale (le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise vient de se voir décerner le Grand Prix 2010 d'urbanisme européen) et où un nouveau Plan directeur cantonal est mis à l'enquête.

Réaliser ce programme – qui n'est pas exhaustif – exige une bonne collaboration avec les autorités communales et cantonales. Les présidents successifs ont su la préserver et entretenir l'intérêt de celles-ci pour la défense du patrimoine. J'entends prendre le relais dans l'esprit de concertation qui a toujours été le nôtre.

Encore un mot pour remercier les vice-présidents, Raymond Courvoisier et Alain Maunoir, les membres du bureau et du comité. Ils sont la richesse de Patrimoine suisse Genève et je me réjouis de relever avec eux les défis qui nous attendent.

Robert Cramer
Président de Patrimoine suisse Genève

Comité 2011-2012 Patrimoine suisse Genève

Robert Cramer, président
Raymond Courvoisier, vice-président
Alain Maunoir, vice-président

Marcellin Barthassat, Dominique Baud, Christian Bischoff, Denis Blondel, Eliane Brigger, Michel Brun, Isabelle Brunier, Dominique Cerutti, Isabelle Claden, Catherine Courtiau, François Cuenod, Philippe Divorne, Jean-François Empeyta, Christian Foehr, Emmanuel Foëx, Monika Grosmann, Suzanne Kathari, Jean-Philippe Koch, Jean-Pierre Lewerer, Patrick Malek-Asghar, Cecilia Maurice, Karin Megzari, Julien Menoud, Pierre Monnoyeur, Erwin Oberwiler, Rolf Pfaendler, Jacqueline Richez, Evelyn Riedener, Bernard Zumthor

Membres invités:
Yves Bach, Giorgio Bello, François Maurice, Salomé Paravicini



Un nouveau capitaine pour tenir le cap

A la tête de notre société, si l'on change de président... on ne change pas de ligne d'action, peut-être seulement de style... ce qui est excellent pour susciter la curiosité et l'enthousiasme chez nos membres et chez ceux qui ne le sont pas encore.

Mais, tout d'abord, disons notre reconnaissance au président sortant Marcellin Barthassat, qui a gouverné le bateau avec fermeté et une grande élégance, dans une mer devenue ces derniers temps beaucoup plus dure.

En effet, au niveau fédéral, la loi a restreint notre liberté d'action en s'attaquant à nos ressources pécuniaires lors de recours, en nous assimilant aux recourants ordinaires. Or, ces derniers défendent leurs intérêts personnels alors que, totalement désintéressés et avec de modestes moyens, nous défendons ce que nous estimons devoir être sauvegardé dans l'intérêt général de la collectivité.

Sur le plan local, l'expansion accélérée de notre communauté genevoise, avec les problèmes que ce processus engendre, incite nos autorités, mais également la population, à perdre de vue la préservation de

valeurs culturelles permanentes, dont font partie la reconnaissance de l'histoire et, avec elle, la sauvegarde du patrimoine architectural et paysager.

Aujourd'hui, avoir à sa tête Robert Cramer en tant que nouveau président constitue un atout majeur pour notre société. Il est un *homme de gouvernement* qui nous a toujours soutenus et qui aura les bras longs pour nous défendre. Rappelons qu'il avait, en son temps et avec une grande force de conviction, encouragé notre comité à s'engager à fond pour sauver de la destruction les Bains des Pâquis, avec l'heureuse issue que l'on sait.

Nous savons que sa très grande expérience, son enthousiasme aussi, aideront notre section genevoise de Patrimoine suisse à être à la hauteur des grands défis et des combats difficiles auxquels elle ne manquera pas de se trouver confrontée.

Qu'il en soit par avance remercié.

Denis Blondel
Président honoraire de
Patrimoine suisse Genève

Assemblée générale 2011

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue le samedi 14 mai dans la très pittoresque salle des Rois de l'hôtel de l'Arquebuse, rue du Stand.

Ce fut un plaisir de pouvoir investir ces lieux chargés de tant d'histoire, le temps de notre Assemblée générale et du repas qui a suivi. Cet hôtel, édifié en 1864 dans un style néo-médiéval, servait à répondre aux besoins des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, les deux sociétés de tir les plus anciennes de Genève, nées au XV^e siècle, et qui se sont réunies sous une même appellation en 1846.

L'assemblée s'est tenue dans la grande salle très richement décorée d'armes, de drapeaux, de symboles héraldiques et de portraits ainsi que d'une frise de douze panneaux, peints par Edouard Castres en 1898, qui rappelle les grands événements des Exercices entre le XV^e et le XIX^e siècle.

Le rapport annuel a été présenté par Marcellin Barthassat, président. Il a relevé les différents aspects du fonctionnement de notre association en laissant la parole ensuite à Jean-François Empeyta qui a relaté les principaux dossiers suivis pendant l'année écoulée, en ville de Genève et à travers le canton. Le seul recours que nous ayons dû faire, pour une demande de surélévation des immeubles 12-14-16 place des Philosophes, est lié à la problématique générale des surélévations en zone protégée. Ces demandes d'autorisation, en nombre toujours croissant, exercent une forte pression sur le patrimoine architectural.

Michel Brun, trésorier, a présenté le rapport des comptes de l'année 2010. Le bilan financier est cette année très positif, grâce à la vente du livre *XX^e. Un siècle d'architectures à Genève*. Le bénéfice de l'exercice nous permet d'éponger notre découvert et de répartir sur des bases saines.

Pour une assemblée « ordinaire », l'ordre du jour l'était bien moins puisque nous avons procédé, après le rapport annuel, au renouvellement de notre présidence. En effet, Marcellin Barthassat, après huit années de

présidence et un important travail accompli, a choisi de remettre son mandat. Il a été vivement remercié tout d'abord par Patrick Malek-Asghar, son prédécesseur, qui est revenu sur ses actions dans une vibrante allocution, puis par les applaudissements nourris du public présent. Son successeur, désigné par le comité, est Robert Cramer.

Membre de notre comité depuis plus de vingt ans, Robert Cramer connaît très bien le fonctionnement de notre association. Son attachement à la Société d'art public et à Patrimoine suisse est profond. Dans son discours (*lire en page 1*), il a déjà posé ses priorités, qui seront le bon fonctionnement interne, le rapport avec les autorités dans le cadre de nos interventions, telles que l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, et des problématiques qui se concrétiseront prochainement comme « énergie et patrimoine » ou « urbanisme et paysage ». Il a été chaleureusement accueilli et tous se réjouissent de cette nomination.

Pour clore cette assemblée, le nouvel architecte cantonal de Genève, Francesco Della Casa, nous a présenté le prix Wakker 2011 décerné par Patrimoine suisse aux communes signataires du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Dans ce cadre, Francesco Della Casa, membre du jury invité, nous a présenté l'aménagement de la place du Marché de Renens.

Notre journée s'est poursuivie par un délicieux repas pris sur place, dans la salle des Rois, puis d'une visite conduite l'après-midi par Suzanne Kathari, historienne et co-responsable du recensement du patrimoine funéraire genevois, du cimetière de Plainpalais, visite qui s'est effectuée sous la pluie mais surtout sous le charme de ce lieu serein, empreint de l'histoire de la Genève d'hier et d'aujourd'hui.

Claire Delaloye Morgado



Anouck van Dordt

Passages

Marcellin Barthassat quitte la présidence après huit années d'activité. Il a contribué à approfondir la réflexion et le débat sur les relations entre restauration, transformation et adjonction contemporaine. Adeptes d'une vision évolutive, telle que formulée par André Corboz, il a su mettre en évidence la nécessité d'un rapport renouvelé entre patrimoine, architecture et modernité.

Chers amies et amis du patrimoine,

Lorsqu'en 1997 l'entrepreneur François Cuénod est venu me solliciter pour entrer au comité de la Société d'art public, j'étais loin d'imaginer qu'un jour j'assumerais la présidence de cette association très reconnue à Genève. C'est un peu comme lorsque vous allez voir le bord d'une rivière et que son courant vous emporte dans un tracé riche et souvent surprenant... Bien entendu, j'avais déjà exploré d'autres rivages, participé à d'autres luttes urbaines pour la sauvegarde des quartiers, d'immeubles menacés de démolition, expérimenté quelques restaurations ou transformations.

C'est d'ailleurs à l'occasion de l'une d'elles, le grand rural de Landecy dans mon village natal, que j'ai connu les ténors de la Société d'art public (SAP). En 1982, une coopérative de quatorze familles s'est vue menacée d'un recours pour un projet qu'elle ne maîtrisait pas tout à fait. La SAP dressait une critique fondée envers le projet envisagé sur cet édifice remarquable du XIX^e siècle, du plus pur style palladien. Je n'étais pas l'auteur du projet critiqué, mais un intermédiaire que la coopérative sollicitait comme avis alternatif. Un contre-projet fut finalement âprement négocié et conduisit au suivi enthousiaste de la CMNS et du Département des travaux publics d'alors. Après la première année de réalisation, la SAP exprimait son mécontentement en raison d'émergences de cheminées et de verrières sur le toit, et d'un traitement très contemporain de la transformation. La discussion fût vive et franche, permit de s'expliquer, de se comprendre, de dépasser les divergences pour trouver des solutions adéquates. Ce furent là mes premiers contacts, que dis-je, mes premières classes avec la Société d'art public! La transformation du rural de Landecy reçut ensuite le prix Interassar 1987, j'adhérai au *Heimatschutz* en 1988, tout en suivant de loin son activité genevoise, jusqu'au jour où j'entrai au comité. Si je relate cette période, c'est pour insister sur trois éléments qui me paraissent importants encore aujourd'hui.

Nous travaillons sur le **territoire de la mémoire**, c'est-à-dire sur des pages qui ne sont jamais tout à fait blanches. C'est l'idée *du site comme préalable*. A cet égard le projet de Landecy m'a permis de comprendre les différents principes de la réhabilitation, en donnant à voir ce que l'on restaure et ce que l'on ajuste. Un lieu chargé de mémoire qui met en scène des éléments novateurs issus

des nouveaux besoins d'une société en constante évolution. Ici la critique a pu amener une situation *didactique*, dans un *rapport de sympathie*, dans laquelle la SAP a pleinement joué son rôle.

La deuxième chose essentielle me semble relever de la **culture du doute**, chère à André Corboz, historien des questions de la ville et du territoire, à savoir admettre la complexité en alliant questionnement, connaissance et innovation. Une posture qui devrait primer sur le reste, pour trouver des solutions, telle cette autre expérience vécue lors de la restauration des Bains des Pâquis. Autrement dit, *entrer dans la conversation* pour reprendre la formule de Michel Corajoud.

En dernier lieu, je pense que *le siècle n'est plus à l'extension des villes mais à l'approfondissement des territoires*, comme l'exprime Sébastien Marot. Il n'y a plus un lieu qui ne suscite pas de réactions lorsque des projets de modification se dessinent. Peut-être sommes-nous tous un peu craintifs lorsque nous nous trouvons confrontés à l'idée du changement. Une association comme la nôtre a la capacité d'**approfondir les enjeux du patrimoine**, face aux problèmes de l'énergie et de la croissance des villes.

Organiser l'action, animer ou écrire, négocier des dossiers difficiles implique un travail sur l'argument plus profitable que la polémique. Au sein de Patrimoine suisse, le fait de pouvoir échanger et discuter sur des apports, pratiques ou théoriques, de se nourrir d'une culture du projet, ouvre des possibles et nous invite à fédérer nos différences.

Je tenais à exprimer ces quelques éléments essentiels à l'occasion, non pas d'un départ, mais d'un relais à passer.

Je veux encore vous dire MERCI, à vous tous membres, amies et amis du bureau et du comité, pour m'avoir fait confiance durant ces années d'engagement intense. Des moments forts et parfois difficiles, la plupart du temps surmontés, mais aussi la joie partagée lorsque la cause est entendue!

Le temps du renouvellement te revient Robert, merci de l'avoir accepté. Je sais que tes talents d'intelligence, de dialogue et ta capacité de décision conduiront la section genevoise de Patrimoine suisse vers des issues positives, des synergies efficaces.

Sois et soyez tous assurés de ma fidélité, bon vent à Patrimoine suisse Genève, belle croisière au nouveau président et à toute l'équipe du comité.

Marcellin Barthassat

Villages en danger

Les villages des communes suburbaines subissent de profonds bouleversements liés à une forte pression foncière. Les constructions qui surgissent un peu partout, sans vision cohérente, sont en voie de faire disparaître ces ensembles ruraux ou de leur porter une atteinte irréversible en détruisant leur « ceinture » naturelle faite de cours, jardins et vergers. Au cœur du vieil Onex, l'édification de trois immeubles d'aspect urbain, mandatés par la fondation Butini, nous interpelle.

Une excavation béante de près d'un demi-million de mètres cube quasiment au centre du village. Au bord de ce gouffre, deux majestueux cèdres et l'ancienne maison Duchêne (ancien presbytère). Certes, le grignotage du village avait déjà commencé avec la construction d'un immeuble d'habitation le long du chemin Gustave-Rochette en 1950 et la démolition complète de toute la partie nord du village de l'autre côté de la route de Chancy, due à l'arrivée du tram en 1962. Le village se redéployait ensuite par la construction de la salle communale (1964) et de nouveaux petits immeubles qui allaient altérer à jamais un ensemble rural de la campagne genevoise (chemin Paul-Rose dès 1973, immeubles de la Vi-Longe peu après).

La fondation Butini

A la fin des années 1970, la fondation Butini acquiert la maison Duchêne (s'y livre à d'importantes transformations intérieures) et fait construire un établissement médico-social dans le jardin. Le bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée est alors relativement discret.

Trente ans plus tard, la fondation estime que le bâtiment qu'elle a fait construire n'est plus adapté. Après étude, elle opte pour une démolition et construction d'un bâtiment plus grand sur le même emplacement. Ce projet suscite quelques hésitations de la part des autorités communales. Par contre, l'Etat est insensible au coût de cette solution et à ses effets désastreux sur le village. Comme il n'y a pas de démolition de bâtiment villageois et que l'EMS existant ne présente pas d'intérêt architectural, la CMNS donne son aval. La faible résistance qui avait vu le jour face à ce projet s'effondre.

Les travaux débutent en 2008¹. Achevé depuis une année, le premier des trois immeubles, construit en zone 4b protégée, domine et écrase le village de ses quatorze mètres, dépassant toutes les maisons villageoises alentour. En mars 2011, catastrophés, conscients qu'il est bien trop tard pour agir, les habitants du village et du chemin Gustave-Rochette, demandent à être entendus par la direction de la fondation Butini afin de trouver des moyens d'intégrer ce trop grand bâtiment, et les suivants, à leur environnement rural. La plantation d'arbres est suggérée, spécifiquement dans la prolongation de la rue Gaudy-Le-Fort, cœur du village où se dresse l'ancienne église Saint-Martin, classée par arrêté du Conseil d'Etat en 1921. Mais la proposition est rejetée; il s'agit là d'un accès pompier devant rester dégagé. D'autres idées sont ainsi écartées par la direction de la fondation. Les contraintes de sécurité liées à la fonction de l'établissement prennent le dessus par rapport à toute considération esthétique. Mais que vient donc faire ce bâtiment en zone 4b protégée?

Mesures de protection inadéquates

Comme le constate Sabine Nemeç Piguët, cheffe de l'Office du patrimoine et des sites, l'acception donnée par le canton à la protection de ses villages est étonnamment vague. A commencer par celle des « périmètres de protection », adoptés entre 1961 et 1962, « tracés sommairement et [qui] ne tiennent souvent pas compte des caractéristiques morphologiques des lieux², mais surtout qui n'oblige



Près de l'église, le premier des trois bâtiments vu depuis la rue Gaudy-Le-Fort: un désastre sans appel.

pas à définir un périmètre en fonction de critères précis. Un déficit qui a permis, depuis cinquante ans, d'anéantir l'identité de presque tous les villages des communes suburbaines.

Second point faible, l'approche très aléatoire en matière de protection lorsqu'il s'agit de constructions nouvelles, même au sein des zones 4b protégées. Selon la loi, chaque demande doit être étudiée: l'implantation, le gabarit, le volume et le style « de manière à sauvegarder le caractère architectural et l'échelle de ces agglomérations ainsi que le site environnant³ ». Cette obligation semble ignorée des responsables en charge d'autoriser ou non certains projets. En ce qui concerne l'autorisation du projet Butini en effet, tant l'implantation, que le gabarit, le volume, et le style peu recherché du premier immeuble ont déjà porté une atteinte irréversible au village. Paradoxalement, notons que la loi est méticuleusement appliquée sur les modestes demandes des personnes privées, qui se voient très souvent refuser un projet alors même que ce dernier est respectueux et en accord avec le site environnant. *Des autorisations à deux vitesses?*

Les mesures prévues par la loi semblent ainsi subordonnées aux pressions foncières et économiques que connaît le canton quand nous en attendrions une attention accrue pour que la fonction d'un bâtiment à édifier, son gabarit, son style, son implantation soient l'objet d'études approfondies, qui s'appuieraient, notamment, sur un état des lieux approfondi des interventions antérieures en zone 4b protégée) et de leur impact. Il serait en effet temps de procéder à une évaluation au cas par cas des dossiers étudiés en tenant compte des enseignements du passé et des erreurs déjà commises dans d'autres zones semblables. Toutes mesures qui permettraient de mieux cibler les interventions des services compétents auprès des architectes et de mieux tirer les enseignements pour le futur.

Faute de pouvoir évaluer objectivement l'impact des nouvelles constructions et d'en corriger les effets, la politique globale de protection du patrimoine est mise en échec. Par ailleurs, le lien entre une politique de sauvegarde du patrimoine et une politique culturelle qui ne porte pas seulement sur les arts et les spectacles (!) est au mieux fortuit et en tout cas formellement inexistant, ce qui amoindrit d'autant la possibilité d'une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine.

Délimiter la zone village et imposer une ceinture de séparation

A l'aune du désastre infligé au village d'Onex, un premier constat s'impose: la protection du patrimoine bâti n'a pas grand sens si ce dernier n'est pas inscrit dans un « périmètre de protection ».

A Genève, l'exiguïté du territoire justifie la tendance à construire la ville en ville, à épargner la zone agricole, à privilégier assez logiquement l'extension de l'agglomération sur des axes continus. Mais l'agglomération atteint aujourd'hui d'anciens villages. S'il peut paraître compréhensible d'utiliser tous les terrains disponibles autour du bâti existant dans une logique de densification de l'habitat, les exemples de réussites sont rarissimes, pour ne pas dire inexistantes. Soumis à une marche forcée de la rentabilité et de la rapidité qui fait table rase de toute préoccupation d'équilibre architectural et de respect de l'existant, la cohérence du bâti ancien disparaît.

Se pose alors avec acuité la question du périmètre de protection, sorte de zone tampon, qu'il convient de définir autour de ce bâti ancien afin de mieux en préserver la cohérence. Il ne s'agit pas d'interdire toute construction mais d'en définir avec le plus grand soin, et très précisément, les caractéristiques nécessaires

à une bonne articulation avec les anciens bâtiments, ainsi que de décrire les différents impacts pouvant résulter des nouveaux édifices, avant de déterminer s'il y a lieu d'en accepter la réalisation, ceci en plaçant le tout dans une perspective d'ensemble.

Une telle approche nous semble d'autant plus importante que c'est face à des objets le plus souvent mineurs, dont l'identification patrimoniale ne saute pas aux yeux, que se pose aujourd'hui la question la plus cruciale de leur préservation.

Il est donc pressant, si nous ne voulons pas que soit porté plus gravement atteinte au peu qui subsiste, de revoir et repenser en urgence les mesures de sauvegarde pour ne pas poursuivre l'irréparable destruction de ce qui survit des villages englobés par l'urbanisation.

Le patrimoine rural constitue à n'en plus douter, au même titre que toute œuvre humaine de l'architecture, des arts ou de l'industrie et de l'artisanat, une part du socle culturel qui permet à une civilisation de se projeter dans le futur. Il n'est donc pas vain de conserver de tels témoins qui matérialisent toute une culture, un capital d'expérience, d'expérimentation des techniques de construction, acquis au fil du temps. Il est aussi un repère qui permet de mesurer l'impact réel des solutions mises en œuvre, tant sur la qualité de la construction, de l'habitat, que de son esthétique générale.

Suzanne Kathari
Historienne
Laurent Nicole
Ancien maire d'Onex

¹ Construction d'un établissement médico-social, Fondation Butini (DD98967/2), chemin Gustave-Rochette 14, parcelle 84,1697.

² Sabine Nemeç Piguët, *La protection du patrimoine à Genève. Mise en place et évolution du système légal*, 2006.

³ Loi sur les constructions et les installations diverses du 25 mars 1961 (révisée en 1988), article 106.



« Réversibilité » irréversible

La protection du patrimoine ne peut se limiter à l'application des normes réglementaires et légales en la matière – d'ailleurs trop souvent transgressées – mais se doit aussi de respecter la mémoire du passé et l'esprit des lieux. C'est le devoir des intervenants, propriétaires, mandataires ou responsables politiques d'agir en ce sens.

Trop nombreux sont toutefois ceux qui ne regardent que leurs intérêts personnels et immédiats, n'hésitant pas à réaliser des opérations critiquables quand elles ne sont pas désastreuses. C'est le cas notamment de certaines interventions architecturales et urbanistiques des années soixante qui, au nom du modernisme de l'époque, ont irrémédiablement enlaidi et brisé à tout jamais l'homogénéité et l'équilibre d'ensembles patrimoniaux en ville de Genève. Il n'est pas nécessaire ici d'en faire l'inventaire, chacun en connaît les objets. Or, il semble qu'en cette période de pression démographique de l'habitat et de spéculation immobilière, liés à la forte croissance de l'économie lémanique, le même processus de développement se mette en place au détriment du respect que l'on doit à la nature, aux lieux, aux objets dignes d'être préservés. En cela, chaque semaine, la presse et la *Feuille d'avis officielle* apportent leur lot de projets de toutes sortes.

Pour éviter tout dérapage, l'administration devrait, davantage en amont à défaut de pouvoir le faire quand les processus sont déjà bien engagés, analyser, canaliser, amender ces propositions de manière à éviter tout dérapage. Conduire une véritable politique de concertation, avec l'aide de professionnels patentés, telle devrait être sa politique et non celle du laisser faire. Mais cela ne semble pas être le cas.

La Vieille Ville, un secteur menacé

Le périmètre, pourtant supposé « hautement protégé » de la Vieille Ville, fait, ces derniers temps, l'objet de démarches répétées, souvent très invasives et plus que contestables. Il suffira de mentionner, outre l'« agrandissement » projeté du Musée d'art et d'histoire, la surélévation illégale des immeubles 12-14-16 place des Philosophes, finalement autorisée par le magistrat, envers et contre toute contestation (notamment les préavis défavorables de la Ville et de la CMNS). Cette décision a occasionné recours de notre association. Autres inquiétudes : l'aménagement d'une ga-

lerie d'art et d'un spa sous les terrasses de l'ancienne fortification, au sous-sol d'un des exceptionnels immeubles classés de la rue Beaugard et l'éventuelle installation sur le Bastion de Saint-Antoine de réverbères commémoratifs de huit mètres de haut avec « une larme en inox dépoli » en guise d'ampoule¹.

Pourquoi, dans ce dernier lieu, casser le souvenir lié au Collège Calvin en y introduisant d'autres références (ici le Génocide arménien) ô combien dignes de mémoire mais totalement étrangères à l'identité des lieux? N'y aurait-il pas de lieu plus approprié pour installer cette création artistique? En cela, l'intervenant fait une fois de plus tout faux, paraissant méconnaître l'histoire de ce tertre, où il suffirait de reconstituer simplement l'image d'un vrai site de défense avec, en son centre, la célèbre fontaine érigée par d'anciens collégiens en souvenir de Philippe Monnier². Dans ce dernier exemple, comme pour la transformation récente de la salle du Conseil d'Etat, il pourrait être invoqué que cet aménagement est réversible. Peut-être est-ce vrai, mais au nom de ce principe, on impose dans les faits un concept matérialisé par un nouvel objet architectural sur lequel on ne reviendra jamais plus. Comment, en effet, démonter un monument commémoratif? Le « réversible » devient irréversible!

L'absence de politique du patrimoine

De fait, il ne faut pas s'étonner de voir fleurir actuellement des projets peu respectueux du passé, car ceux-ci s'inscrivent bien dans un milieu politique genevois, peu sensible à la culture, pour lequel le patrimoine ne constitue ni une priorité, ni même un souci. La protection du patrimoine bâti n'est d'ailleurs mentionnée dans aucun des programmes politiques récents des partis, alors que la population dans sa majorité apprécie les « vieilles pierres ». Le succès des Journées européennes du patrimoine (auxquelles Patrimoine suisse a toujours participé activement mais qui, pour des raisons politiques, est empêchée par l'administration d'y participer cette année) le prouve sans ambiguïté! Reste aux autorités et à leurs administrations d'agir en conséquence, mais également au citoyen de réagir, car le temps presse.

Michel Brun

¹ www.les-reverberes-de-la-memoire.ch
² Philippe Monnier (Genève, 1864 – Plainpalais, 1911) est l'auteur, notamment, du *Livre de Blaise*.

La révision du Plan directeur cantonal à l'examen public

En s'appuyant sur la dynamique du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (2500 km²), cette révision du Plan directeur mise sur une Genève (245 km²) qui doit accueillir une importante croissance en habitat et emplois.

Le bassin lémanique attire les gens et l'économie, c'est une réalité. On le doit certainement à la qualité de notre environnement, naturel et construit, mais aussi à une relative stabilité des institutions publiques et privées. Mais cette situation a aussi ses fragilités, crise du logement et de la mobilité, effets frontalières, disparités, etc.

Aux chapitres du paysage, de l'urbanisme et du patrimoine, cette révision du Plan directeur représente une vision que l'on doit saluer. Globalement ce plan devrait ouvrir une ère nouvelle de grands projets, il n'a pas vocation de tout régler mais de repréciser ses principes d'aménagement (concept), de jouer son rôle planificateur et d'énoncer quelles sont les mesures de conservation, de restauration, de transformation, de renouvellement et d'ex-

tension urbains à l'horizon 2030. C'est donc à travers de nombreuses fiches, couvrant la totalité des thèmes (urbanisme, paysage, patrimoine, mobilité, environnement, économie, etc.) que nous sommes appelés à nous prononcer durant la mise à l'enquête publique d'ici fin juin 2011.

Notre comité est en train d'analyser les parties qui nous concernent le plus, en particulier le patrimoine et les centres historiques, le paysage, les villages, les hameaux et les grands domaines, les extensions urbaines prévues sur la zone agricole. Nous entendons proposer des compléments sur des parties peu ou pas traitées telles que: les surélévations d'immeubles du centre-ville, la notion d'ensemble, le patrimoine du XX^e siècle, le rapport entre énergie et patrimoine, le traitement des limites ville/campagne dans certains secteurs proposés au déclassement. Nous reviendrons plus en détail, dans le prochain numéro d'*Alerte*, sur la contribution que nous entendons faire valoir auprès du Conseil d'Etat et de son administration.

Marcellin Barthassat



Serge Pingon

A la Bibliothèque de Genève, la Salle Ami Lullin serait-elle menacée?

La Bibliothèque de Genève – feu la Bibliothèque publique et universitaire – possède une salle d'exposition historique: la Salle Ami Lullin. Dans ses vitrines, elle montre de manière permanente des livres et des manuscrits prestigieux tirés des réserves de l'institution et, sur ses murs, des portraits d'hommes célèbres ayant œuvré pour Genève, dont une majorité est constituée par les directeurs de la bibliothèque. Elle expose en outre une partie des archives Houdouin, dont un buste du philosophe par Houdouin et le masque mortuaire de l'auteur de l'*Emile*. La salle accueille également les expositions temporaires montées pour valoriser les fonds de l'institution, ou faire connaître d'autres collections scientifiques.

Sous sa forme actuelle, la Salle Ami Lullin remonte à 1905. En 2008, elle a fait l'objet d'une restauration particulièrement respectueuse, autant destinée à redonner son éclat à l'espace intérieur qu'à moderniser et à sécuriser les vitrines d'exposition: l'intervention s'est chiffrée à 1 742 000 francs! Mais le résultat est probant. Sous les portraits des personnes illustres installés aux cimaises de la Salle Ami Lullin, des expositions de grande qualité ont été montées depuis la réouverture de cet intérieur unique à Genève. Grâce à une ligne graphique particulièrement bien adaptée à un lieu de culture, affiches et cartons d'invitation ont donné dans la ville et en Suisse romande une image nouvelle de l'institution. L'outil est donc performant.

Cependant, depuis plusieurs mois, des rumeurs inquiétantes et répétées émanant de plusieurs sources rapportent que la Bibliothèque de Genève s'apprêterait à remanier en profondeur la Salle Ami Lullin, à disperser ses collections et à les confier à d'autres institutions, voire même à en remettre une partie dans des dépôts. Lors du vernissage d'une exposition, il paraîtrait qu'un enquêteur anonyme passait dans le public, posant des questions sur l'accrochage des tableaux, leur valeur et leur pertinence dans une bibliothèque, insinuant que ces œuvres seraient mieux accrochées dans une salle appropriée. Pourquoi ces mystères? Il se dit notamment que la direction voudrait disposer d'un espace moderne pour des expositions grand public, pour accueillir des cartes, des affiches et autres documents de grand format.

Ces rumeurs sont-elles fondées? Assurément, si l'on s'en tient à ce que l'on voit déjà, c'est-à-dire à la lettre. En effet, les affiches des dernières expositions et conférences données dans ce cadre historique ne stipulent plus que ces manifestations de qualité se dé-

rouleront dans la Salle Ami Lullin, mais simplement et laconiquement à la Bibliothèque de Genève, sans plus de précision. Simple oubli des graphistes ou omission volontaire de la direction? Tout est malheureusement possible. On a bien vu récemment la Bibliothèque perdre son rang d'« universitaire » pour devenir plus banalement « de Genève ». Dans le même état d'esprit *progressiste*, on pourrait bien perdre aussi le nom de « Lullin ». Ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle manière d'oblitérer l'histoire de l'institution dont les racines remontent au XVI^e siècle, à Jean Calvin et à Théodore de Bèze, c'est-à-dire à l'Académie.

Traversant les siècles, cette collection du Collège s'est étoffée d'achats et de dons, notamment celui d'Ami Lullin qui a donné à l'institution quatre-vingt-quatre manuscrits médiévaux. C'est pour rappeler aux Genevois et aux étrangers cette donation faite à la collectivité que le nom de Lullin est associé à cette salle. Enrichie d'autres œuvres, la collection quitte le Collège et passe dans les nouveaux bâtiments académiques des Bastions en 1872. Depuis son installation, tous les guides à l'usage des étrangers la mentionnent. Avant l'ouverture du Musée d'art et d'histoire, la Salle Ami Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire est la seconde collection de tableaux de Genève, après le Musée Rath, et la première en ce qui concerne les enluminures. Toutes les personnes lettrées s'y rendent: la voir, c'est remonter le temps, revenir à l'esprit des Lumières. Et parmi sa collection, entre différents portraits parfois un peu convenus, quelles pièces rares... Ne trouve-t-on pas: le fameux *Autoportrait de Liotard au bonnet rouge*, un pastel de 1767-1768, et... le très beau *Portrait d'Ami Lullin* par Nicolas de Largillière, une huile sur toile datée de 1720.

Au même titre que la salle des Rois de l'Arquebuse – également ornée des portraits des différents présidents qui se sont succédé à la tête de cette société –, la Salle Ami Lullin fait partie des rares intérieurs 1900 que Genève conserve encore, avec des collections artistiques qui font partie intégrante de ses murs. Si des modifications devaient y être apportées, et pourquoi pas en effet puisque la bibliothèque se doit toujours d'améliorer et enrichir son fonds, ce ne peut-être évidemment qu'avec tout le respect et la rigueur scientifique que nécessite une telle collection de manuscrits, de peintures et de bustes.

Si toutes ces précautions sont prises, pourquoi tant de rumeurs?

Jean-François Empeyta

Quelques réflexions au sujet du Musée d'art et d'histoire

Les célébrations du centenaire du Musée d'art et d'histoire en 2010 et les questionnements qui subsistent aujourd'hui au sujet du « projet Nouvel », sensé dessiner son destin pour le siècle à venir, invitent à porter un regard en perspective sur la signification d'une des institutions culturelles majeures de Suisse.

Il est d'autant plus urgent d'évoquer quelques fondamentaux de la notion de musée et du désir d'avenir de Genève que l'institution et son personnel restent sonnés par l'audit qu'avait cru bon lui infliger une insupportable sottise politique à la veille de son anniversaire, et que le *Comité consultatif* instauré l'année dernière par la même politique, démagogique cette fois, n'a servi qu'à jouer le rôle de chambre d'enregistrement de cette politique toujours, mais dans une autre de ses dimensions: l'entêtement aveugle.

Le musée, outil culturel et phénomène social

Rappelons en premier lieu que si l'édifice de la rue Charles-Galland célébrait cent années de bonne et loyale existence, le musée qu'il abrite pouvait légitimement en revendiquer le double, voire davantage, puisqu'il descend, en ligne à peu près directe, des collections de l'Académie puis du Musée Rath, construit comme lui *ad hoc* et ouvert au public dès 1826. Ce fut alors, en Europe, une des premières institutions muséales *publiques*, au sens moderne du terme.

Un héritage d'une telle ancienneté, fruit d'une audace pionnière qu'on souhaite au Musée d'art et d'histoire du XXI^e siècle de retrouver, devrait pouvoir se déployer à la mesure de son épaisseur historique et de sa valeur de service public. Car avant d'être un outil culturel, le musée est un phénomène social qui existe en tant que signe, comme l'avait observé Baudrillard, par quoi un pays, une région, une ville, une collectivité, un individu, fonde son rapport au passé et légitime, de façon parfois arbitraire, l'affirmation d'une identité non à replier, mais à ouvrir, à « déplier » et à... perpétuer. La forme, architecturale et muséographique, que prend ce signifiant ne peut donc être indifférente! Entre les murs du musée se renouent, se concentrent et se conservent les maillons disparates de la chaîne

d'objets qui tisse toute culture matérielle et spirituelle dans la durée. Ce n'est certes pas un hasard ni un anachronisme si notre musée, orthographié au singulier ou au pluriel, se qualifie d'art et d'histoire! En déployant devant nos yeux les témoins de consciences collectives en perpétuel mouvement dans le champ sécurisant des objets, le musée permet à la société de maîtriser les récits et les images, mémoriels ou fantasmés, d'une continuité existentielle partagée. Il promet la fusion, fondatrice de toute connaissance et de toute pensée, entre notre singularité absolue et l'absolue universalité de la culture. Il rend possible ou, à tout le moins plausible, le dépassement du subjectif et du conflictuel, c'est-à-dire de la condition humaine.

De la fonction essentielle du musée

Ainsi, le rôle du musée dans la vie intellectuelle, sensible, scientifique de la société contemporaine et par conséquent pour celle des générations futures, est *fondamental*. Il faut le rappeler avec force. Car, comme en témoignent les récents développements de nombreux établissements internationaux, cette fonction muséale essentielle est en péril. De moins en moins lieu de *confrontation des métamorphoses* de nos destins individuels et collectifs, selon la belle formule de Malraux, le musée contemporain se mue trop souvent, sous la pression de ses bailleurs politiques et financiers, en entreprise de consommation ostentatoire des arts et des sciences dont la valeur n'est plus mesurée qu'à l'aune réductrice du sacro-saint chiffre: nombre de visiteurs, rapport coût-bénéfice de ses activités, audimat.

Certes le Musée d'art et d'histoire n'en est pas là mais le danger n'est pas éloigné, les attendus de l'audit qui a conduit à chasser le précédent directeur comme un malpropre en donnant un avant-goût nauséabond. Dès lors, le premier « idéal » qui devra se dessiner pour l'avenir musée, selon le terme de l'enquête du

journal *Le Courrier* du 27 février 2010, sera de retrouver le soutien *confiant, généreux et tolérant* des pouvoirs publics afin d'écarter la tentation de lui imposer la logique du contrat de performance et lui permettre d'échapper à cette dérive proliférante qui place la rentabilité avant la valorisation du patrimoine, le divertissement avant la réflexion, le prêt-à-penser avant la pensée.

A la recherche d'une exemplarité

Le musée dont on rêve sera celui qui fera rêver. Il sera doué plus pour le questionnement inquiet que pour la réponse assénée, plus pour le doute que pour la conviction. Il invitera à l'exercice de la mémoire et de la recherche plutôt qu'à celui de la commémoration ou de l'admiration. Il préférera l'exploration des terres nouvelles de la sensibilité créatrice à la démonstration des poncifs consensuels, l'expérience pédagogique à l'étalagisme. Un musée, en somme, qui restitue à notre quotidien le désir d'inconnu, la curiosité de la découverte, le sens de la gratuité, l'exigence de la qualité, le souci de l'éthique.

Dans le paysage muséal mondial actuel, Genève pourrait ainsi faire œuvre d'exception et d'originalité en développant une déontologie et une pratique hors tendances, anti-modes, capable de dépasser les dilemmes anachroniques entre histoire et actualité, travail et loisirs, savoir et publicité, sanctuaire et luna-park.

A ce non-conformisme de fond répondra logiquement celui de la forme car les collections artistiques, historiques, techniques et scientifiques du Musée d'art et d'histoire sont riches, diverses et constituent, en elles-mêmes, une originalité supplémentaire puisqu'elles sont spécifiques à l'histoire de la région. Elles offrent donc l'occasion unique, par la mise en valeur dynamique de leurs qualités propres, de leur authenticité, de créer un musée sans autre pareil plutôt qu'une struc-

vorable (sous conditions) de la Commission des monuments et des sites (CMNS) et qu'un crédit d'étude de sa réalisation avait été voté par le Conseil municipal.

Dès lors, l'objet du « débat démocratique » est très vite devenu insaisissable pour une partie des participants qui se sont retrouvés pris au piège d'entretiens, parfois fort intéressants, sur des questions de muséographie ou de mise en œuvre technique du « projet Nouvel » sans pouvoir échanger quelque idée que ce fût au sujet du principe même de combler la cour intérieure et de surélever le bâtiment de la rue Charles-Galland. Il en est résulté une série de dialogues, toujours très courts, mais de sourds, chaque partie monologuant ses arguments hors d'atteinte de l'écoute de ses interlocuteurs, le véritable sujet qui aurait dû occuper les travaux de ce Comité demeurant exclu de toute réflexion commune.

Il n'y a pas lieu de détailler ici les propos, quand ce n'étaient pas les banales pétitions de principe, énoncés par les uns et les autres. Relevons juste un point, particulièrement alarmant aux yeux de ceux qui ont le souci de la sauvegarde de l'intégrité de l'édifice: les questions techniques relatives à la construction du « remplissage » de la cour, son système de support et d'accrochage aux structures existantes

ture figée dans des complexes d'infériorité à l'égard des grands frères européens.

La question de l'architecture

Reste le problème de l'architecture du bâtiment de la rue Charles-Galland, sujet ardemment débattu dans nos chaumières depuis que le « projet Nouvel » est ressorti des tiroirs. Le prochain siècle du musée devrait commencer par le plus urgent: la restauration savante et la réhabilitation soignée, dans les règles de l'art, de l'édifice de 1910. Parallèlement, une réflexion ainsi que les négociations nécessaires en vue de la progressive extension de l'institution à l'ensemble de son périmètre urbain devraient être rapidement engagées. Cet objectif, riche de potentiel inventif, permettra, moyennant d'éventuelles transformations et rénovations, de réunir les différentes composantes du Musée d'art et d'histoire en une véritable « *Museumsinsel* » à la Genevoise.

Malheureusement, cette idée ancienne et de simple bon sens ne paraît plus à l'ordre du jour, si tant est qu'elle l'ait jamais été, rejetée *a priori* par les responsables, sans examen sérieux de la véritable alternative qu'elle offre au projet actuel. Or la lubie déballée depuis bientôt deux ans sur la place publique est de résoudre le problème de manque de locaux du musée en comblant sa cour intérieure et en la coiffant d'un restaurant! Cette fantaisie inconsciente dénote un total mépris, à moins que ce ne soit que banale ignorance, de la typologie caractéristique de l'architecture de l'édifice dans laquelle le vide central joue un rôle essentiel dans l'articulation des volumes et des espaces de circulation et d'exposition. Qu'importe, le « projet » avance dans ses certitudes alors qu'il n'a guère à ce jour dépassé le stade des premières études puisque ni ses lourdes implications techniques ni son coût n'ont été précisément déterminés.

Grandiloquent, le « projet Nouvel » se drape dans la bienséance d'un avant-gardisme de salon, tout en se révélant curieusement d'un autre temps. Quoi qu'en dise son prestigieux auteur, il renoue avec une rhétorique de la monumentalité qui nous ramène en plein XIX^e siècle, cristallisant dans sa proposition architecturale une conception sacralisée de la culture... sauf que l'élévation de l'âme du visiteur n'y sera proportionnelle qu'au nombre de niveaux du bourrage de sa cour! Cette ankylose typologique ne serait pas trop grave si elle n'entérinait l'inféodation du champ culturel à la futile idéologie du paraître et ne creusait encore davantage le malentendu récurrent entre fonction et utilité. Quel dommage...

B.Z.

Bilan désabusé d'un Comité consultatif pour rien

Au vu des diverses contestations de la pertinence du « projet Jean Nouvel » pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire exprimées depuis sa publication, Patrice Mugny, conseiller administratif de la Ville de Genève en charge du Département de la culture avait, à l'instigation de Jean-Yves Marin, directeur dudit musée, constitué un *Comité consultatif pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire*. Celui-ci fut composé de 22 personnalités choisies par le magistrat dans les milieux universitaires, culturels, politiques, de l'administration municipale et de la protection du patrimoine auxquelles se joignirent les bureaux d'architectes mandatés et la direction du musée. Jacques-Simon Egly en assura la présidence. Cet aréopage se réunit à six reprises entre juin 2010 et avril 2011.

Lors de sa première séance, ouverte par Patrice Mugny le 29 juin 2010, celui-ci détailla les objectifs assignés à ce comité dans ces termes: «...le Département de la culture souhaite ouvrir la discussion le plus largement possible dans le



Cecilia Maurice de Silva

cadre d'un véritable débat démocratique, favoriser l'échange d'idées et mettre en avant toutes les contradictions que soulève le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire...» La dernière séance du Comité consultatif s'est tenue le 5 avril 2011.

Entre ces deux dates, nous devons malheureusement constater qu'il n'y eut, au fil des réunions, ni discussion ouverte, ni débat, ni échange d'idées au sens où l'on pourrait l'entendre naïvement en s'en tenant au véritable enjeu de ce projet: l'altération irréversible d'un fleuron du patrimoine bâti genevois entraînant sa dénaturation typologique et sa défiguration architecturale. En effet, dès les premières séances, il est apparu tant par la position de la direction du musée que par les déclarations du magistrat à la presse au même moment, que le « projet Nouvel » n'était absolument pas discutable ni même modifiable dès lors qu'il bénéficiait d'un préavis fa-

vorable (sous conditions) de la Commission des monuments et des sites (CMNS) et qu'un crédit d'étude de sa réalisation avait été voté par le Conseil municipal.

Il n'y a pas lieu de détailler ici les propos, quand ce n'étaient pas les banales pétitions de principe, énoncés par les uns et les autres. Relevons juste un point, particulièrement alarmant aux yeux de ceux qui ont le souci de la sauvegarde de l'intégrité de l'édifice: les questions techniques relatives à la construction du « remplissage » de la cour, son système de support et d'accrochage aux structures existantes

Il y a pourtant urgence!

Bernard Zumthor
Historien de l'art

Ancien Conservateur cantonal des monuments



Lectures

Gustave Eiffel, **The Eiffel Tower**
 Taschen, 2008, 160 p. au format 30 x 42 cm

Ce lampadaire véritablement tragique.

Léon Bloy

Un tuyau d'usine en construction, une carcasse qui attend d'être remplie par des pierres de taille ou des briques, ce grillage infundibuliforme, ce suppositoire criblé de trous.

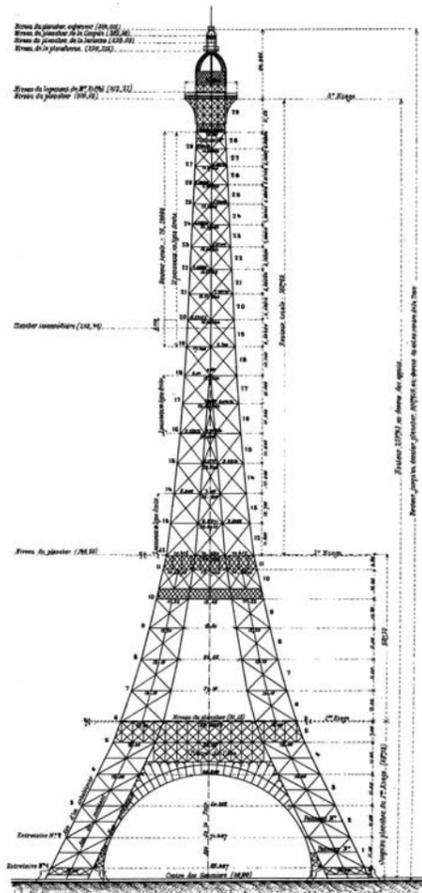
Joris-Karl Huysmans

Cette haute et maigre pyramide d'échelles de fer, squelette disgracieux et géant.

Guy de Maupassant

La tour Eiffel, avant d'inspirer les plus grands artistes, a suscité l'ire de l'intelligentsia, comme l'indiquent les quelques épigraphes réunies ci-dessus. En cela, elle s'inscrit dans la problématique du nouveau, de l'avant-garde face au passé – ce qui est reconnu et accepté –, à laquelle notre association de défense du patrimoine est régulièrement confrontée. Par la suite, et très rapidement, elle s'est, en tant que structure préfabriquée industrialisée, transformée en archétype de la modernité, au même titre d'ailleurs que le Crystal Palace de Londres ou le Grand Palais, récemment réhabilité après des années d'une déshérence incompréhensible.

Cette structure m'est devenue très tôt familière, d'une part à cause d'un roman dont j'ai depuis oublié le titre, mais qui commençait par une phrase évoquant la Grande Dame qui dominait le quartier du Trocadéro le matin du premier janvier 1900, d'autre part lorsque, étudiant d'architecture en première année du Poly de Zurich, je découvris, accroché dans le couloir conduisant à mon atelier, la première esquisse-plan de la tour, de la taille approximative d'une feuille de papier à lettre, réalisée le 6 juin 1884 par l'ingénieur suisse Maurice Koechlin (1856-1946) et déposée dans les archives graphiques de la bibliothèque de l'EPFZ. Pour donner une idée de l'échelle de la nouvelle structure, l'auteur du croquis a indiqué en arrière-plan de la tour la coupe de la Galerie des Machines et, latéralement, un empilement vertical d'objets existants incluant notamment la cathédrale de Notre-Dame, la statue de la Liberté, la colonne de la Bastille (?), l'Arc de triomphe de l'Etoile,



les colonnes de la Concorde et de la place Vendôme (?), et un immeuble d'habitation, le tout culminant à trois cent mètres de hauteur. Ce croquis, certes encore maladroit et quelque peu polémique, mais également pertinent et incisif, m'a depuis lors beaucoup appris sur la relation complexe qui sépare l'idée de sa concrétisation matérielle.

Lorsque Gustave Eiffel découvre l'esquisse de ses ingénieurs, il déclare ne pas s'y intéresser, mais leur accorde de poursuivre l'étude du projet. Stephen Sauvestre, qui occupe la fonction d'architecte en chef des entreprises Eiffel, fait évoluer le projet en lui greffant des lourds socles en maçonnerie, rajoute des arcatures jusqu'au premier étage, réduit le nombre de plates-formes de cinq à deux et ajoute une calotte évoquant un phare. Présenté à Eiffel, ce nouveau projet éveille à tel point son enthousiasme qu'il dépose le 18 septembre 1884, en son nom et ceux de Koechlin et Nouguier, un brevet « pour une disposition nouvelle permettant de construire des piles et des pylônes métalliques d'une hauteur pouvant dépasser 300 mètres ». Peu après, il dé-

cide même de racheter les droits de Koechlin et Nouguier contre un pourcentage sur le prix de la construction, de manière à détenir les droits exclusifs sur la future tour qui, de ce fait, portera son nom. Les travaux, qui devaient initialement être achevés en une année, en préfabriquant un maximum de pièces en atelier et en limitant les interventions sur le chantier, s'étendirent du 28 janvier 1887 à mars 1889, juste avant l'ouverture officielle de l'Exposition universelle.

La fascination qu'exerça la tour dès sa réalisation poussa Gustave Eiffel, aussi remarquable ingénieur que redoutable homme d'affaires, à éditer les plans de sa célèbre tour en vue de commémorer le changement de siècle. Le 1^{er} juin 1900 sortirent des presses de l'imprimerie Lemerrier à Paris cinq cents exemplaires numérotés de deux grands volumes in-folio, imprimés sur papier vélin, intitulés *La tour de trois cents mètres*. C'est l'un des deux exemplaires encore conservés qui a permis le reprint de Taschen. Ce document exceptionnel fournit les plans détaillés de réalisation de l'objet, sur lesquels figure jusqu'au moindre boulon et rivet, ainsi que la section des profilés et des caissons, sans compter le détail des fondations, les échafaudages nécessaires, la totalité des installations techniques (vérins hydrauliques des piles, ascenseurs obliques, ascenseurs verticaux, monte-charge, pompes, équipements de sécurité, etc., en partie créés tout exprès pour cette construction hors normes). Dans la dernière partie figurent même les calculs statiques détaillés, avec polygone des forces, diagrammes des efforts tranchants et des moments, diagramme de la poussée due au vent, etc. Le tout, en partie soigneusement aquarellé en vue de faciliter la lecture, donne l'impression au lecteur qu'il s'agit d'un Meccano géant qui lui permettrait, à tout moment et dans n'importe quel lieu de notre planète, d'édifier un jumeau de la tour du Champ de Mars.

Ce document à vocation encyclopédique, qui s'inscrit dans le droit fil des idées développées au siècle des Lumières et véhicule un idéal du progrès constant, incite tout naturellement à établir un parallèle avec le dernier film de Woody Allen, *Midnight in Paris*, dans lequel les douze coups de minuit libèrent les protagonistes du flux du temps, leur permettant ainsi de retourner momentanément dans un passé aussi idyllique que définitivement inaccessible au commun des mortels.

Jean-Pierre Lewerer

Visites

Samedi 3 septembre : sortie de fin d'été en Isère

Cette promenade nous immergera d'abord dans le siècle des Lumières avec la visite du somptueux **château du Touvet** à l'architecture classique, au riche passé, doté d'un jardin à la française agrémenté de fontaines majestueuses. Depuis cinq siècles, il est la propriété de la famille de Quinsonas-Oudinot, ce dernier patronyme étant celui d'un maréchal de France sous Bonaparte, dont les souvenirs sont mis en valeur. Nous découvrirons également dans la région une fortification : **Fort-Barraux**, bastion créé au XVI^e siècle et remanié par Vauban, qui permettait le contrôle de la route Chambéry-Grenoble.

En fin d'après-midi, nous visiterons un site industriel : la **maison Bergès-Musée de la houille blanche**, monument historique inauguré en juin 2011. L'industriel Aristide Bergès (1833-1905) est considéré comme le père de l'hydroélectricité. Sa demeure, marquée par l'éclectisme et l'Art nouveau, retrace dans une muséologie moderne la vie d'une famille et d'un savoir-faire, à l'écart d'anciens bâtiments industriels remis en valeur par une nouvelle affectation contemporaine, au sein d'un jardin créé au XIX^e siècle et ouvert aux visiteurs.

Départ à 07h30 de la place de Neuve, retour à Genève vers 19h30-20h.

Inscription auprès du secrétariat.

alerte

Paraît 4 x l'an. Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse

Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva

Ont collaboré à ce numéro

Marcellin Barthassat, Denis Blondel, Michel Brun, Claire Delaloye Morgado, Jean-François Empeyta, Suzanne Kathari, Jean-Pierre Lewerer, Laurent Nicole, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado

Case postale 3660, CH-1211 Genève 3

tél. 022 786 70 50 (matin)

info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch

Impression m+h, Genève

Imprimé sur papier 100% recyclé

© 2011, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch

www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : automne 2011

Délai rédactionnel : 5.8.2011

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève Case postale 3660, 1211 Genève 3

Nom _____ Prénom _____
 Année de naissance _____ Profession _____
 Adresse _____
 N° postal, lieu _____
 Date _____ Signature _____

Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-